



La création de nouvelles ouvertures, s'intègre dans la composition générale de la façade.

Leur dessin doit reprendre celui des ouvertures des bâtiments voisins, en respectant les mêmes proportions et les mêmes matériaux. En cas d'intervention sur des ouvertures existantes du bâtiment, il est recommandé de :

- Préférer la réparation au changement ;
- Éviter de modifier les proportions (rehausse ou diminution) de ces ouvertures ;
- User de tonalités sombres pour atténuer les mauvaises proportions (le blanc a tendance à attirer le regard) ;
- S'inspirer du dessin originel. Ce dessin est un élément important de la qualité du projet ;
- Choisir la couleur en accord avec la façade du bâtiment, avec les façades des bâtiments voisins et de l'ensemble de la rue, dans l'idée d'en améliorer l'aspect ; éviter les blancs pur.
- Maintenir le plus possible la proportion d'origine (horizontale et verticale) entre les menuiseries et les vitrages.

Dans la plupart des cas, le bois sera privilégié et préféré aux autres matériaux.

- Éviter les vitrages destinés à réfléchir la lumière ;
- Maintenir ou retrouver le travail des moulures et petits bois collés (à l'extérieur du vitrage) ;
- Maintenir ou restituer les volets battants en bois.



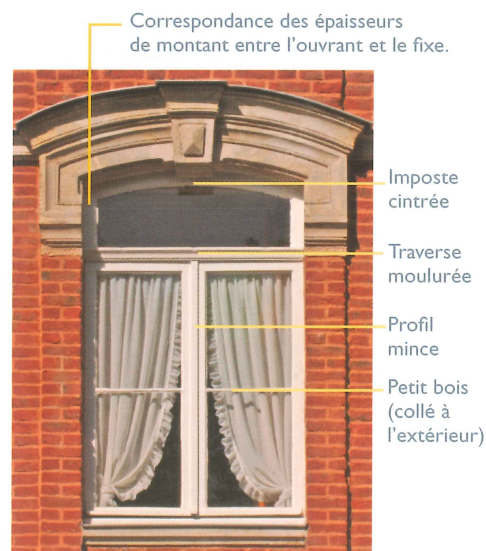
### Types d'erreurs

- |  |   |
|--|---|
| A - Matériaux, épaisseur des profils   | D - Couleur   |
| B - Proportions                        | E - Caisson de volet roulant non intégré, disparition des volets bois, absence de lambrequin* |
| C - Dessin, mouluration et petits bois |   |

Les maisons individuelles



### FENÊTRE TYPE en bois, peinte ou vernie



Épaisseur des profils :  
 - maintenir les épaisseurs et la finesse des menuiseries,  
 - préférer la dépose complète des menuiseries existantes et non une pose dite en « rénovation » (qui maintient le cadre existant et augmente son épaisseur).

Proportions :  
 - éviter de modifier les proportions verticales et horizontales,  
 - maintenir les proportions et les dimensions des vitrages,  
 - ne pas poser de volet roulant pour une fenêtre qui n'a pas été prévue à cet effet.

Imposte : partie supérieure de la fenêtre (vitrée, le plus souvent fixe).

Traverse : pièce horizontale travaillée (moulurée) située entre la partie fixe et la partie ouvrante de la fenêtre ou séparant la baie en deux parties.

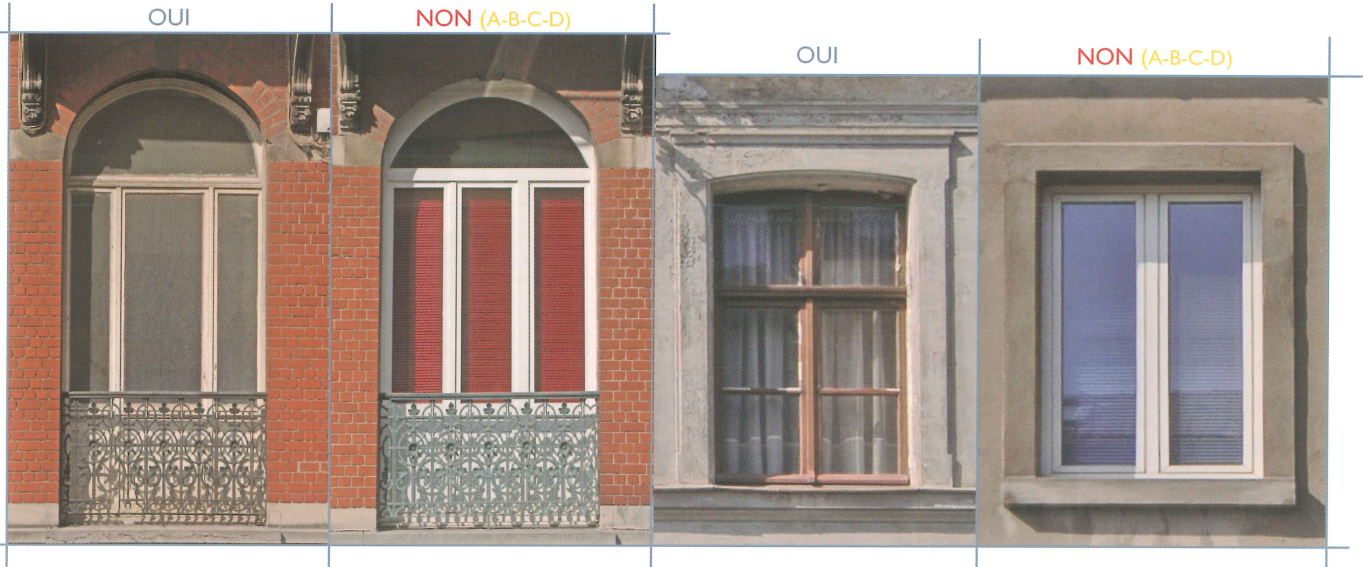
\* Lambrequin : pièce d'ornement découpée soit en bois ou en métal, souvent ajourée, pour cacher le caisson de volet roulant.



## Types d'erreurs

- A - Matériaux, épaisseur des profils
- B - Proportions
- C - Dessin, mouluration et petits bois
- D - Couleur
- E - Caisson de volet roulant non intégré, disparition des volets bois, absence de lambrequin

Les maisons individuelles



Les résidences



Dans un souci de garantir la cohérence d'aspect des menuiseries des façades, la copropriété assistée d'un maître d'oeuvre, peut écrire un cahier des charges, en précisant :

les matériaux à utiliser, les épaisseurs des profils, les proportions des parties vitrées, le dessin, les moulurations et les petits bois, la couleur, le type d'occultation (volets, stores,...)

Il est possible de faire évoluer l'aspect des menuiseries et des principes d'occultation, après étude architecturale de l'immeuble et de son impact dans le paysage.

Pour le changement des menuiseries, préférez le projet global qui sera moins coûteux.



**Conseil pratique pour une meilleure compréhension de votre projet de remplacement de menuiserie. Dans votre Déclaration de Travaux (DT) ou Permis de Construire (PC), vous devez accompagner le formulaire et les pièces réglementaires des documents suivants :**

- Les photographies de l'existant, volets ouverts et fermés ;
- Les détails précis avant et après travaux, en faisant apparaître les sections et les reliefs, soit les dessins côtés vus depuis l'extérieur ainsi que les coupes sur les moulures ;
- Précisez également le (ou les) matériau(x) et la (ou les) couleur(s) choisi(s).

